

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue
Principale, le 1^{er} octobre 2013 à 19h30**

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Madame Johanne Gilbert Roy
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 5 Monsieur Alain Champagne
Siège no 6 Monsieur Martin Mathieu

Est absent : monsieur Mario Breton, siège numéro 4

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire
Monsieur Herman Bolduc

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière
agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux
membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-10-227

Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain
Champagne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents
d'adopter l'ordre du jour. Ajouter au point varia (22) autres items :
les sujets suivants :

Modifier la résolution 2013-09-217 : ordures
Nettoyer terrain rang 6 et affiche
Fabrique : demande sablage cour église
Dépôt demande des contribuables du Grand Shenley
Baie vitrée aréna
Formation inspecteur environnement

Le point varia (22) reste ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 3 SEPTEMBRE ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT
DU 9 SEPTEMBRE 2013**

LÉGISLATION

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT #44-2005 MODIFIANT L'ARTICLE 4 ET 5

FINANCES

5. COMPTES DU MOIS
6. DÉPÔT: DES ÉTATS FINANCIERS (copie à chaque élu)
7. ACHAT D'ABRASIF ET AB 10
8. APPEL D'OFFRE MAZOUT
9. APPEL D'OFFRE DIESEL
10. CONTRIBUTION ST-HONORÉ VIDÉO
11. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FONDATION CENTRE HOSPITALIER (MAMOGRAPHIE)
12. ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE

13. PROJET DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE :
14. TRAVAUX RUE CHAMPAGNE ET BEAUDOIN
15. ÉPINETTE : MONSIEUR PAUL-EUGÈNE CHAMPAGNE
16. OFFRE POUR ACHETER GRATTE DE 9 PIEDS DANS LA COUR DU GARAGE

LOISIRS – TOURISME – SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. GRATUITÉ SALLE ARÉNA 26 OCTOBRE : EXPOSITION AGRICOLE
18. DEMANDE D'UN DROIT DE PASSAGE POUR LA RELOCALISATION D'UN SENTIER DE MOTONEIGE

PERSONNEL

19. ENGAGEMENT EMPLOYÉS TEMPORAIRES DÉNEIGEMENT

20. RAPPORTS :

- 20.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC
- 20.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

21 .CORRESPONDANCE

22 .AUTRES ITEMS

MODIFICATION LA RÉOLUTION 2013-09-217 :
ORDURES

NETTOYER TERRAIN RANG 6 ET AFFICHE

FABRIQUE : DEMANDE SABLAGE COUR ÉGLISE

DÉPÔT : DEMANDE CONTRIBUABLE DU GRAND
SHENLEY

BAIE VITÉE ARÉNA

FORMATION INSPECTEUR ENVIRONNEMENT

23 .PÉRIODE DE QUESTIONS

24 CLÔTURE DE LA SÉANCE

3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 9 SEPTEMBRE 2013

2013-10-228

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 et de la séance d'ajournement du 9 septembre 2013.

En conséquence, Il est proposé par monsieur Alain Champagne. et appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal du 3 septembre en changeant, à la résolution portant le numéro 2013-09-2005, le nom de monsieur Mario Breton par celui de monsieur Luc Poulin, et le procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 septembre susmentionné rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 4 ET 5 DU RÈGLEMENT 44-2005 CONCERNANT LES FRAIS DE RACCORDEMENT D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR DES CONDUITES EXISTANTES.

2013-10-229

ATTENDU QUEle Conseil municipal souhaite modifier l'article 4 et 5 du règlement 44-2005 concernant les frais de raccordement d'aqueduc, d'égout et d'égout pluvial sur des conduites existantes..

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la session régulière du 3 septembre 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy. et résolu majoritairement que la municipalité adopte le règlement portant le numéro 130-2013 se lisant comme suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le règlement no 44-2005 est abrogé par le présent règlement;

ARTICLE 3 Toute demande par écrit du propriétaire de raccordement au service d'aqueduc pour une entrée $\frac{3}{4}$ " d'égouts sanitaire de 3 à 4 pouces, d'égout pluvial de 5 pouces ou les trois devra être accompagnée d'un dépôt obligatoire de deux cent cinquante dollars (250\$). Le coût d'un raccordement sera fixé à neuf cent cinquante dollars (950\$) payable à la fin de l'exécution desdits travaux et le dépôt sera soustrait de ladite somme; Pour tout autre raccordement supérieur à ces dimensions des coûts supplémentaires seront chargés selon les matériaux utilisés. Advenant la présence de roc, les frais de dynamitage ou de marteau hydraulique seront à la charge du contribuable;

Ce montant de neuf cent cinquante dollars (950.\$) sera indexé au coût de la vie pour les années suivantes de l'adoption de ce règlement.

ARTICLE 4 Toute demande écrite du propriétaire d'addition, de remplacement ou de relocalisation d'une ou des trois conduites, aqueduc ou d'égouts sanitaires ou d'égout pluvial, devra être accompagnée d'un dépôt obligatoire de deux cent cinquante dollars (250\$). Tous les autres frais supérieurs à ce dépôt seront imposés au contribuable et payables à la fin de l'exécution desdits travaux;

ARTICLE 5 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il modifie l'article 4 et 5 du règlement 44-2005 portant sur les présents sujets.

Passé et adopté par le conseil municipal lors d'une session régulière tenue le 1^{er} octobre 2013 et signé par le maire et la directrice générale - secrétaire-trésorière

ADOPTÉ À MAJORITÉ APRÈS LECTURE

HERMAN BOLDUC, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRES.

5. COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois de septembre 2013 sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

2013-10-230

Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés pour le mois de septembre 2013 au montant de 124 598.31\$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 45 120.59\$, les comptes à payer représentent 58 767.97\$. Tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 20 709.75\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Francine Talbot, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2013 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2013-10-230

Francine Talbot, D. G.- Sec.-Trés.

6 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS (copie à chaque élu)

Il y a dépôt du rapport budgétaire comparatif des revenus et dépenses du mois de janvier au 30 septembre 2013..

7. ACHAT SEL, D'ABRASIF ET AB 10

2013-10-231

Considérant qu'il y a eu vérification des prix auprès de Mines Seleine, et Somavrac C.C.Inc.

Considérant que le prix de Somavrac est de 94.55\$ / tonne métrique incluant la livraison ici à notre entrepôt;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat du sel chez la compagnie Somavrac à raison de 94.55\$ la tonne métrique les plus taxes ce prix inclue le transport, de plus l'achat de L'AB 10 à la Carrière Beaudoin.

8. APPEL D'OFFRE MAZOUT

2013-10-232

Considérant que le coût total de la consommation de mazout au cours de l'année 2013 ne dépassera pas 25 000.\$

En conséquence, il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une recherche de prix auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal.

9. APPEL D'OFFRE DIESEL

2013-10-233 **Considérant** que la municipalité doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de carburant diesel;

En conséquence, il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal.

10 CONTRIBUTION ST-HONORÉ VIDÉO

2013-10-234 Il est proposé par monsieur Martin Mathieu appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière de St-Honoré vidéo et de verser la somme de cinq cents (500.\$) dollars tel que prévu au budget.

11 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FONDATION CENTRE HOSPITALIER (MAMMOGRAPHIE)

2013-10-235 **Considérant** que la Fondation du Centre Hospitalier est présentement en campagne de financement qui vise à l'acquisition d'un mammographe;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Daniel Quirion, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de deux cents dollars (200\$) afin de participer à cette campagne de financement.

12 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

2013-10-236 **Considérant** que la Régie intermunicipale a déposé leur budget à notre municipalité pour fin d'acceptation;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget 2014 tel que présenté par la Régie.

13. PROJET DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

2013-10-237 **Considérant** que les élus ont un projet de développement domiciliaire;

Considérant qu'il y a des ententes de signer entre les propriétaires des terrains (projet développement) et la municipalité;

Considérant que pour continuer le projet, la municipalité doit

attendre le C.A. du Ministère de l'environnement;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité s'engage à l'achat des terrains conditionnel à l'autorisation du Ministère de l'environnement et de plus que les propriétaires vendeurs soient payés sur une période de 10 ans. Le premier versement se fera à la signature du contrat.

14. TRAVAUX RUE CHAMPAGNE ET BEAUDOIN

2013-10-238

Considérant que suite à une inspection télévisée des rues avec des conduites qui seraient admissibles au programme de subvention PIQM;

Considérant que le secteur rue Champagne Sud et la rue Beaudoin a été jugé prioritaire au plan d'intervention;

Considérant que la firme Génivar a été autorisée à procéder à la préparation d'une estimation d'avant-projet et d'une demande d'aide financière au volet 1.5 du programme PIQM;

Considérant que suite à cette demande la municipalité a obtenu le 18 juin dernier la confirmation que le projet cité est admissible à une aide financière;

Considérant que suite à cette admissibilité la municipalité à signer un protocole d'entente établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette aide;

Considérant que pour continuer ces travaux la municipalité doit engager une firme d'ingénieur pour la préparation des plans et devis du projet de réfection des services d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le tronçon de la rue Champagne Sud, et de la rue Beaudoin;

Considérant que la firme Génivar offre leur service pour exécuter ce travail au coût de 21 500\$ plus taxes;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de retenir les services de la Firme Génivar au coût de 21 500\$ taxes en sus.

15. ÉPINETTE : MONSIEUR PAUL-EUGÈNE CHAMPAGNE

2013-10-239

Considérant que monsieur Champagne tient la municipalité responsable de l'assèchement de l'épinette sur son terrain suite aux travaux de réfection du service d'aqueduc et d'égout survenu en l'an 2010;

Pour ce motif, Il est proposé par monsieur Daniel Quirion, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des élus présents de retenir les services de Steeve Rousseau de St-Georges au coût de 300.\$ taxes en sus. À ce prix le tronc et les branches seront ramassés. Après discussion entre monsieur Daniel Quirion, conseiller au siège # 2, et monsieur Paul-Eugène Champagne il est convenu que la souche reste en place. Un document sera signé à cet effet.

16.OFFRE POUR ACHETER GRATTE DE 9 PIEDS DANS LA COUR DU GARAGE

Après discussion, les membres du conseil décident de ne pas céder la gratte.

17.GRATUITÉ SALLE ARÉNA LE 26 OCTOBRE : EXPOSITION AGRICOLE

2013-10-240

Il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Daniel Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de gratuité du Comité de l'Exposition Agricole.

18.DEMANDE D'UN DROIT DE PASSAGE POUR LA RELOCALISATION D'UN SENTIER DE MOTONEIGE

2013-10-241

Considérant que le sentier de motoneige doit être relocalisé dû au fait que le Chalet des Érables (ancien bar et salle de réception) n'existe plus;

Considérant que ce commerce a été transformé en propriété privé soit en cabane à sucre;

Considérant que le Club de motoneigiste Beaux Sentiers Inc. désire circuler sur le terrain de la municipalité près de la citerne pour aller rejoindre le sentier existant;

Considérant que le Club de motoneigiste a déposé un plan indiquant leur demande de passage;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le droit de passage au Club de motoneigiste Beaux Sentiers Inc.

19.ENGAGEMENT EMPLOYÉS TEMPORAIRES DÉNEIGEMENT

2013-10-242

Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Jean-Guy Quirion, monsieur André Bolduc, à titre de journalier pour la saison hivernale 2013-2014. monsieur Marc Faucher accepte de faire plus d'heures en cette période,

20.RAPPORT

20.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur le maire suppléant fait rapport des principaux points discutés à la réunion mensuel de la MRC.

20.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Mario Breton, représentant, est absent, alors pas de rapport

21. CORRESPONDANCE

Considérant que le bordereau de correspondance a été placé dans les enveloppes des élus seulement une lettre a été lue.

Correspondance commentée :

Lettre # 18 : Comité des loisirs

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENT : JOANNIE LAMOTHE

2010-10-243

Considérant que madame Joannie Lamothe, ressource en loisirs et culture, quitte sa fonction le 12 octobre prochain, il est résolu à l'unanimité d'adresser des remerciements et félicitations à madame Lamothe pour l'excellent travail effectué pour notre municipalité.

22. AUTRES ITEMS

22.1 MODIFIER LA RÉOLUTION 2013-09-217 :

Considérant que lors de l'appel d'offre concernant le contrat des ordures il y avait une demande de soumission sur trois ans, l'appel doit être publié sur SEAO.

22.2 NETTOYER LE TERRAIN RANG 6 ET AFFICHE

2013-10-244

Considérant que la période des feuilles mortes est à nos portes et que la municipalité participe à l'environnement en mettant à la disposition de la population un site pour recueillir ces feuilles sur le terrain industriel du rang 6;

Considérant qu'il y a eu dépôt de terre par les employés de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services d'un boueur afin d'étendre le surplus de terre ce qui donnera de la place à accueillir les sacs de feuilles. De plus, dans cette même résolution, il est convenu de faire l'achat d'affiche indiquant ce qui est permis de déposer sur ce terrain. Ces affiches seront fabriquées chez Acrylique LeBo.

22.3 FABRIQUE ST-HONORÉ : DEMANDE SABLAGE COUR ÉGLISE

2013-10-245

Considérant que la Fabrique demande le service de sablage pour leurs aires de stationnement pour l'hiver 2013-2014, il est proposé par monsieur Daniel Quirion, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la Fabrique.

22.4 DÉPÔT DEMANDE DES CONTRIBUABLES DU GRAND SHENLEY

Considérant la demande des contribuables du Grand Shenley soit de considérer le taux de circulation dans le rang,, alors, l'ajout d'une surface asphaltée ainsi qu'une glissière de protection à la hauteur du terrain propriété de madame Thérèse Beaudoin.

A cette demande, les élus désirent une rencontre avec ces contribuables.

22.5 BAIE VITRÉE À L'ARÉNA

2013-10-246

Il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'une baie vitrée à la Vitrierie St-Ephrem.

22.6 FORMATION INSPECTEUR ENVIRONNEMENT

2013-10-247

Considérant qu'il y a une formation d'offerte pour l'inspecteur en environnement ayant pour titre «Sujets chauds et grandes question juridiques de l'heure pour l'officier municipal»;

Considérant que cette formation se donne à St-Georges le 29 octobre au coût de 260\$ taxes en sus;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la formation à l'inspecteur et d'en défrayer les coûts.

23- PÉRIODE DE QUESTION

Madame Hélène Poirier fait mention que la borne du terrain au 359, rue Principale n'est plus en place depuis les travaux de réfection de l'année 2010;

2013-10-248

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de retenir les services de monsieur Francis Carrier, arpenteur géomètre, afin de replacer la borne manquante.

24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2013-10-249

Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance Il est 20h20.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS.